
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 13 avril 2015

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Adoption des procès-verbaux
 - a. séance du 1 décembre 2014
 - b. consultation électronique du 9 mars 2015
3. Adoption du calendrier universitaire 2015/2016
4. Adoption des règlements d'examens et des maquettes 2015/2016 :
 - a. Licence Droit
 - b. Licence AES
 - c. Master 1 Droit
 - d. Master 1 AES
 - e. Capacité en droit, licences professionnelles, masters 2
5. Renouvellement des diplômes d'université 2015/2016
 - a. DU en Droits européens
 - b. DU Droit, société et pluralité des religions
 - c. DU Terminologie juridique anglaise
 - d. DU Pollutions et nuisances
 - e. DU Clinique des droits de l'homme Strasbourg
 - f. DJCE (Diplôme de juriste conseil d'entreprise)
 - g. DU Investigations financières et analyse financière criminelle
6. Adoption des droits spécifiques de l'IEJ
7. Subventions :
 - a. Association MédiaDroit
 - b. Colloque de la SFDI (Société française pour le droit international)
8. Convention de partenariat avec l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice
9. Discussion sur l'attribution du titre de « Professeur affilié »
10. Divers.

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion,

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, M. Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Maternelle STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Nicolas KILGUS, Mme Delphine PORCHERON, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Aline ARBOGAST, Mme Inès DONISCHAL, M. Antoine MEYER, M. Ilyas KENADID, suppléant, M. Antoine SCHMITT, suppléant

Juristes progressistes : ./.

MédiaDroit :

Mme Laura MONDEJAR, Mme Rebecca Roman, M. Robin HASSID, M. Adel SLIMANI, suppléant

UNI-MET :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Personnalités extérieures :

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire, représentant M. le président de l'Eurométropole, Maître Jean-Mathieu GROSCLAUDE, représentant M. Eric RICOU, président de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg, M. Jean-Luc STOESSLE, président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à Mme Delphine PORCHERON

Mme Estelle NAUDIN à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

Mme Monica HUBELE à Mme Fabienne GAZIN

M. Pierre SCHAEFFER à M. Bruno TRESCHER

Collège des Etudiants

M. Charles du COUËDIC de KERÉRANT à M. Robin HASSID (MédiaDroit)

Personnalités extérieures :

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Nicolas MOIZARD, directeur adjoint de la Fédération de Recherche

Membres élus :

Collège B

M. Patrice HILT

Personnalités extérieures :

Mme Sonia KLEISS-STARK, CCI Strasbourg et Bas-Rhin

Etaient absents :

Membres élus :

Collège A

Collège B

Collège des Etudiants

Mme Lina VASSEUR (Juristes progressistes)

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, M. Franck NAFFIEN, représentant l'Ordre des experts comptables

Nombre de votants, présents ou représentés : 34

Le Doyen ouvre la séance à 10h05, remercie les membres présents, énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

1. Informations du Doyen :

Contrat quinquennal 2018 : l'université a lancé le déroulement de la phase universitaire en vue de la conclusion du prochain contrat quinquennal. Il faudra prévoir des réunions et des groupes de travail pour réfléchir à la nouvelle offre de formation.

Le cadre est annoncé comme plus souple, les moyens financiers étant constants. Le bilan du contrat précédent devra être transmis pour juillet 2016 à l'HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) qui ne se prononcera pas sur l'offre mais sur les bilans. L'offre de formation devra être prête pour mai 2017 pour discussion avec l'université et remontée au ministère. L'offre de formation devra se faire par champs de formation, champs qui restent encore à définir et dans lesquels le droit aura toute sa place.

Initiatives citoyennes : jeudi 16 avril, il y aura dans les locaux de l'IEP une conférence débat consacrée au « Parquet dans la lutte sur le terrorisme ». Deux autres conférences sont prévues au mois de mai au Café Brant.

2. Adoption des procès-verbaux :

- de la séance du 1^{er} décembre 2014

En l'absence d'observations et de demande de modifications, le Doyen propose le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

- de la consultation électronique du 9 mars 2015

Compte tenu des délais impartis, la formule de la consultation électronique avait été retenue pour approuver deux points relatifs à des accords internationaux.

En l'absence d'observations et de demande de modifications, le Doyen propose le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la consultation électronique du 9 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du calendrier universitaire 2015/2016

La CFVU a adopté un calendrier pour chacun des régimes de contrôles des connaissances à adapter en fonction des contraintes des composantes.

Le projet de calendrier de la faculté est calqué sur le calendrier proposé par l'université. Il tient compte d'une semaine d'accueil pour les primo-arrivants. Les examens du premier semestre débutent une semaine avant les vacances de Noël. Par contre, au vu du nombre d'épreuves à organiser, il n'est pas possible de démarrer les cours du 2^{ème} semestre le 11 janvier 2016 tel que prévu par le calendrier général. Les cours commenceront le 18 janvier 2016.

Les examens du 2^{ème} semestre débiteront le 25 avril, comme le prévoit le calendrier général.

Le Doyen ajoute encore que le calendrier proposé par la faculté a été élaboré pour les usagers et également pour les personnels administratifs et pour les enseignants et tient compte du service des corrections qui est lourd au vu des grands effectifs de la composante.

Le calendrier universitaire 2015/2016 est adopté par 33 voix POUR et 1 abstention.

4. Adoption des règlements d'examens et des maquettes

Le texte relatif aux stages est enfin paru.

Dorénavant, les stages volontaires doivent être intégrés dans les maquettes d'enseignement, ce qui amène à opérer une adaptation de nos maquettes de licences et de masters 1. Une unité d'enseignement « Stage volontaire » est ajoutée à chaque semestre.

M. KENADID interroge le Doyen sur la non délivrance de crédits ECTS pour les stages volontaires.

Le Doyen répond que cette UE ne donne pas lieu à la délivrance de crédits ECTS, les stages étant de durées très différentes, de 2 à 3 jours jusqu'à 2 à 3 mois. Avec de tels écarts de durée, attribuer des crédits ECTS est synonyme de rupture d'équité.

De même, rendre obligatoire un stage en troisième année de licence droit pourrait également conduire à une rupture d'égalité entre étudiants : il est, en effet, très difficile de trouver des stages pour le nombre d'étudiants concernés en L3 droit. Il paraît aussi compliqué de mettre à égalité un stage avec un enseignement.

Le Doyen précise que la problématique des stages est un sujet sur lequel les étudiants pourront s'exprimer lors de l'élaboration de la nouvelle offre de formation.

Une autre information relative aux stages obligatoires est parue et donne lieu à un ajout dans le règlement d'examens de la licence AES. Il peut arriver qu'un stage ne puisse pas se dérouler jusqu'au bout pour diverses raisons. Cet élément est à intégrer dans les modalités d'évaluation. Le Doyen propose la rédaction suivante, qui répond à la demande de l'université :

En cas de risque d'interruption du stage, l'étudiant doit impérativement contacter son tuteur pédagogique.

Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique, et le cas échéant après avis du maître de stage, se prononce sur l'interruption du stage et étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate.

Cette disposition complètera l'article 2.5 du règlement d'examens de la licence AES.

A part ces modifications, les maquettes et règlements d'examens des licences et masters 1 n'ont pas été modifiés, ceci dans un souci de continuité, de stabilité et de sécurité juridique.

M. Antoine SCHMITT souhaite que soit mis en place le formulaire utilisé par le service des masters pour justifier les absences aux travaux dirigés. Mme Astrid HATT y a déjà réfléchi mais pour des raisons d'économie n'y est pas vraiment favorable. M. le professeur Jean-Patrice STORCK propose de mettre un formulaire pro-forma en ligne.

Mme HATT répond à l'interrogation de Mme Aline ARBOGAST sur les délais de publication des convocations aux examens. Elle précise que les dates et horaires précis sont affichés sur le site de la

faculté dès que le planning des épreuves est prêt. La faculté fait le maximum pour publier le plus tôt possible.

Mme HATT se questionne sur le bien-fondé de l'anonymat des épreuves d'une heure en master 1 alors même que certaines matières font l'objet d'une interrogation orale.

Après discussion, il est convenu que l'anonymat doit être maintenu pour les épreuves d'une heure en master 1.

Mme Inès DONISCHAL, au vu du grand nombre de matières dispensées en master 1, aimerait savoir s'il était possible de ne prévoir qu'une seule note par unité d'enseignement ou alors d'organiser le planning des épreuves pour limiter le nombre d'épreuves par jour, car il semblerait que certains étudiants passent jusqu'à 4 épreuves par jour.

M. le professeur Jean-Patrice STORCK répond que tout dépend de la manière de travailler des étudiants : les étudiants planifient le travail en fonction de la date de l'examen. Il est certes difficile de passer plusieurs épreuves dans la même journée, mais si le travail est programmé dans le temps, il n'y a pas de problème. Les étudiants ont connaissance du calendrier général de l'année universitaire qui planifie les périodes d'examens dès la rentrée de septembre.

M. le professeur Raphaël ECKERT ajoute que le problème vient d'un grand nombre de matières ouvertes à toutes les mentions.

Pour les licences, il n'est pas demandé de joindre un certificat établi par le SUMPS à la demande de session complémentaire, le certificat médical du médecin suffit.

Mme HATT précise bien que les étudiants qui n'ont pas pu assister à une épreuve doivent demander par écrit la participation à la session complémentaire. Elle explique que l'absence à une épreuve, excusée ou non, entraîne la défaillance de l'étudiant, mais n'implique pas de session complémentaire automatique.

En l'absence d'autres questions et observations, le doyen propose d'approuver les règlements d'examens.

Les résultats du vote sont reportés sur le tableau ci-après.

Liste des règlements d'examens 2015-16 soumis à l'approbation du Conseil de Faculté du 13 avril 2015

FORMATION					NB VOTANTS : 34			
Niveau	Mention	Spécialité	Parcours	N° règlement	POUR	CONTRE	ABST	
LICENCE PROFESSIONNELLE		Métiers du notariat		01	34	0	0	
		Chargé de clientèle particuliers	FI apprentissage	02	34	0	0	
			FC	03	34	0	0	
MASTER		Master 1 AES		04	34	0	0	
		Master 1 Droit		05	29	0	5	
		Double maîtrise Droits Français-Anglais		06	34	0	0	
		Master 1 Islamologie		07	34	0	0	
	Administration économique et sociale (AES)		Gestion et droit des énergies et du développement durable (GEDD)		08	34	0	0
			Gestion et droit de l'économie numérique	Commerce électronique (CE)	09	34	0	0
				Droit de l'économie numérique (DEN)	09	34	0	0
				Chargé d'affaires entreprises (CAE)	10	34	0	0
			Achat international		11	34	0	0
	Droit privé		Droit privé fondamental		12	34	0	0
			Droit de la famille interne, international et comparé		13	34	0	0
			Droit international privé		14	34	0	0
	Droit public		Marchés et travaux publics		15	34	0	0
			Droit international public	Droits économiques	16	34	0	0
				Droits fondamentaux	16	34	0	0
			Droit public général		17	34	0	0
	Droit public et droit privé		Dimensions historiques du droit européen		18	34	0	0
			Droit du contentieux		19	34	0	0
			Droit notarial et immobilier	Droit notarial	20	34	0	0
				Droit immobilier	20	34	0	0
			Droit de l'environnement et des risques		21	34	0	0
			Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal appliqué	22	34	0	0
				Droit pénal fondamental et comparé	22	34	0	0
	Droit des affaires	Droit bancaire et financier	Droit bancaire	23	34	0	0	
			financiers	23	34	0	0	
			Conseiller patrimonial d'agence	24	34	0	0	
		Juriste et conseil d'entreprise		25	34	0	0	
		Droit et gestion de patrimoine		26	34	0	0	
		Droit du multimédia et des systèmes d'information	Présentiel	27	34	0	0	
	EAD		27	34	0	0		
	Juriste conformité/Compliance officier		28	34	0	0		
	Droit de l'Union européenne	Droit et politique de l'Union européenne	Droit de l'Union européenne	29	34	0	0	
			Droit des produits de santé	30	34	0	0	
		Droit international et européen des affaires		31	34	0	0	
		Droit pénal de l'Union européenne		32	34	0	0	
	Contentieux communautaire (géré par faculté de droit Luxembourg)		-					
	Droits européens	Droit comparé		33	34	0	0	
		Droit comparé		EUCOR	34	34	0	0
	Droit social	Droit social interne, européen et international		35	34	0	0	
	Droits de l'homme	Protection des droits de l'homme en Europe		36	34	0	0	
		Droit des minorités		36	34	0	0	
		Droit des ONG, de l'humanitaire et des droits de l'homme		36	34	0	0	
	Islamologie, Droit et Gestion	Finance islamique		37	34	0	0	
		Islamologie : religion, droit et société		38	34	0	0	
	Capacité en Droit		39	34	0	0		
DIPLOME D'UNIVERSITE	DUPN		40	34	0	0		
	Droits européens		41	34	0	0		
LICENCE	Droit	Licence Droit		42	29	0	5	
		Licence Droit régime salarié		43	34	0	0	
	AES	Licence AES		44	34	0	0	

5. Renouvellement des diplômes d'université

Le doyen rappelle que le budget d'un diplôme d'université doit être en équilibre.

La faculté a pour politique de calculer le montant des droits spécifiques au plus juste compte tenu des prestations qui sont proposées. L'exonération est automatique pour les boursiers. Les exonérations sur l'honneur sont possibles et quelquefois les demandes sont nombreuses (35 % de l'effectif d'un diplôme). Jusqu'à présent aucun étudiant n'a été exclu pour des raisons financières. Mais trop d'exonération déséquilibre le budget. Aussi, quand le budget d'un DU est déficitaire, le déficit est comblé par le budget global de la composante.

C'est dans ce cadre, et dans le seul objectif de rétablir l'équilibre financier de certains DU, que des modifications tarifaires, quelquefois importantes, sont prévues. Sont concernés :

- le DJCE (diplôme de juriste conseil d'entreprise) dont les droits spécifiques passent de 800,00 € à 1000,00 €

- le DU Terminologie juridique anglaise dont les droits spécifiques augmentent de 20,00 €

- le DU en Droits européens dont les droits spécifiques sont relevés à 100,00 €

Ces augmentations concernent l'année 2015/2016. Elles résultent du grand nombre d'exonération et du désengagement financier de certains partenaires. Les droits pourront être revus, en fonction du montant de la taxe d'apprentissage qui sera perçu par la faculté pour les diplômes concernés.

Il pourrait éventuellement être envisagé de mettre en place des exonérations partielles, avec justificatifs à l'appui.

M. le professeur Jean-Patrice STORCK, responsable du DJCE, accepte cette augmentation, certes pas de bon cœur. Il aimerait connaître l'affectation exacte de la taxe d'apprentissage. Il espère, comme l'a précisé le doyen, que le montant des droits spécifiques du DJCE pourra être corrigé à la baisse à la rentrée si le montant de la taxe d'apprentissage qu'aura perçue la faculté le permet.

S'en est suivi un débat sur le bien-fondé de l'absence complet de justificatif pour les exonérations.

M. le professeur Jean-Patrice STORCK conclut que la solution serait peut-être de demander aux étudiants de remplir un dossier ; pour l'instant l'étudiant demandant une exonération lui fait part de sa situation lors d'un entretien.

Le doyen propose aux membres du conseil de se prononcer sur le renouvellement des diplômes d'université ainsi que les droits spécifiques.

Résultat du vote :

DU en Droits européens, droits spécifiques 100,00 €	approuvé à l'unanimité
DU Droit, société et pluralité des religions	approuvé à l'unanimité
DU Terminologie juridique anglaise, droits spécifiques 150,00 €	approuvé à l'unanimité
DU Pollutions et nuisances, droits spécifiques 150,00 €	approuvé à l'unanimité
DU Clinique droits de l'homme, droits spécifiques 300,00 €	approuvé à l'unanimité
DJCE, droits spécifiques 1000,00 €	approuvé à l'unanimité
DU Investigation financière et analyse financière criminelle	approuvé à l'unanimité

6. Adoption des droits spécifiques de l'IEJ

Le doyen passe la parole à M. Quentin URBAN, directeur de l'IEJ qui fait part du montant des droits spécifiques, qui sont identiques à ceux pratiqués en 2014/2015 :

- 300,00 € pour la préparation ordinaire incluant la présentation à l'examen d'entrée à l'ERAGE
- 600,00 € pour la préparation intensive ;
- 400,00 € pour la classe « Carrières judiciaires »

Puis il fait un rapide bilan de l'activité de l'IEJ : 426 étudiants inscrits à l'IEJ, 390 inscrits à l'examen d'entrée à l'ERAGE, 13 étudiants inscrits à la classe « Carrières judiciaires » et 150 inscrits à la prépa intensive.

L'IEJ sollicite entre 80 et 100 examinateurs pour l'examen d'entrée à l'ERAGE. Cette année, 120 étudiants ont intégré une école d'avocats.

La préparation intensive doit permettre à des étudiants ayant des moyens modestes de participer à une préparation identique aux préparations privées parisiennes qui ont un coût très élevé.

M. URBAN aimerait augmenter les effectifs de la classe « Carrières judiciaires » d'où l'organisation de la semaine « Strasbourg rencontre ses juges ».

Il ajoute que l'édition 2015 du Festival Justice et culture organisé par l'IEJ sur le thème « Aux marges de la justice » aura lieu à l'automne. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement IDEX et a déjà été retenu par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour un soutien financier.

M. Cédric LUTZ-SORG félicite le directeur de l'IEJ pour l'organisation des conférences. Il suggère d'améliorer la communication, il était le seul avocat présent.

M. Jean-Luc STOESSLE pense que les étudiants des IEP sont mieux préparés aux concours que les étudiants en droit notamment en culture générale et à l'oral. Il encourage les étudiants qui souhaitent préparer la magistrature à faire des stages au tribunal.

En l'absence d'autres observations, le doyen propose de passer au vote.

Les droits spécifiques de l'IEJ sont approuvés à l'unanimité.

7. Subventions

- **MédiaDroit : 4^{ème} édition du concours de conseil juridique**

L'association MédiaDroit sollicite une subvention de 600,00 € pour l'organisation de la 4^{ème} édition du concours de conseil juridique. Ce concours participe à la volonté de l'association de rapprocher les étudiants en droit du monde professionnel.

Le doyen demande aux membres du conseil de soutenir cette demande de subvention. Il ajoute qu'on peut se féliciter du dynamisme des étudiants.

M. Cédric LUTZ-SORG qualifie cet événement de remarquable, extrêmement sérieux, organisé avec beaucoup de professionnalisme. Il pense qu'il faut encourager ce genre de pratique.

Le doyen propose de passer au vote. Les membres de l'association MédiaDroit déclarent ne pas prendre part au vote.

La subvention d'un montant de 600,00 € est approuvée à l'unanimité.

- **Colloque de la Société Française de Droit International (SFDI)**

Le colloque de la SFDI se tient chaque année dans une faculté de droit de France. Cette année le colloque se tient à la Faculté de droit, qui a vu la naissance de cette société savante en 1967.

Cette société entend rendre hommage, cette année, au Doyen Gérard COHEN-JONATHAN, récemment décédé, qui fut pendant très longtemps professeur de Droit international dans notre faculté, doyen de cette même faculté, et parallèlement secrétaire général de la SFDI. Cette société savante regroupe à la fois des enseignants de droit international, des fonctionnaires internationaux et de très nombreux diplomates du Quai d'Orsay.

Mmes Caroline KLEINER et Niki ALOUPI ont en charge la préparation de ce colloque.

Le doyen propose un soutien financier de 3 000,00 € pour cet évènement dont le budget global s'élève à près de 40 000,00 €.

L'aide financière de 3 000,00 € est approuvée à l'unanimité.

8. Convention de partenariat avec l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice

La faculté a été approchée par le président et le directeur de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice. Nous serions la première université et notamment la première faculté de droit à travailler avec cet institut. Le partenariat consiste à développer une relation privilégiée par des échanges principalement dans les domaines de la formation, de la réalisation d'études, de conférences dans les thématiques liées à la sécurité et à la justice et présentant un intérêt commun pour les deux entités. Le doyen invite les membres du conseil à soutenir cette initiative.

La convention de partenariat avec l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice est approuvée à l'unanimité.

9. Discussion sur l'attribution du titre de « professeur affilié »

Ce point est reporté à un prochain conseil.

10. Divers

Un élu étudiant MédiaDroit souhaite faire une remarque sur l'absence de savon et de papier dans les toilettes

La Faculté est consciente des problèmes de nettoyage et d'entretien, en particulier des toilettes, auxquels elle doit faire face en ce moment. Elle a fait appel à la société SAMSIC pour pallier l'absence de deux personnes.

Le Doyen promet que le nécessaire sera fait pour améliorer l'état des toilettes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 12h15.

Le Doyen,

Christian MESTRE